

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques Mercredi 28 Avril- Visioconférence

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

Le président du groupe : Enrique Paz, a remercié les membres pour leur participation ainsi que les représentants de la Commission européenne et des Etats Membres.

1. Résumés des groupes de travail Ad-Hoc

Sardine du golfe

Enrique Paz a indiqué que le groupe de travail Ad-Hoc Sardine du golfe s'est réuni deux fois au cours de l'exercice afin d'étudier les propositions de gestion faites par les scientifiques de l'AZTI. Cependant, aucun accord n'a été trouvé, la modélisation de la population et sa dynamique étant toujours fragile selon les membres. Un recul plus important sur les données est nécessaire. Les membres se sont toutefois engagés à prendre contact avec les représentants du MSC dans leurs pays respectifs, afin d'envisager une reprise de la certification.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a confirmé les propos d'Enrique Paz, il n'a pas été possible de s'affranchir des difficultés présentées par les estimations scientifiques et des discordances entre les modèles. La perte de la certification MSC a eu un impact sur l'image du secteur, cependant le secteur français ne s'est pas encore rapproché de l'organisme certificateur.

Sardine ibérique

Enrique Paz a présenté le projet d'avis du groupe Ad-hoc sur le sujet et a remercié les administrations espagnoles et portugaises de leur avoir transmis les informations nécessaires à leur étude.

Javier Lopez (OCEANA) a proposé les modifications suivantes :

1. La récupération de 36% de la biomasse est à comparer avec Btrigger et non BRMD.
2. Le plan de gestion a pour objectif une récupération du stock au-delà des limites de précaution et non du RMD.
3. La récupération ne peut être qualifiée de « large », même si elle n'est pas contestable, cet adjectif ne semble pas approprié.
4. L'évaluation du plan de gestion n'est pas achevée, il ne peut donc pas être affirmé qu'il suit les critères de précaution.

Javier Lopez s'est ensuite interrogé sur l'objectif du plan de gestion : pourquoi le RMD n'est pas recherché ? Pourquoi ne pas appliquer dès aujourd'hui une règle en ce sens ?

Sergio Lopez (OPP Lugo) a remercié Humberto Jorge (ANOPCERCO) pour son travail sur ce projet d'avis. L'objectif est selon lui d'exprimer la satisfaction ressentie à la vue de ces résultats, alors qu'une catastrophe était annoncée il y a seulement 3 ans.

Accord de Guetaria

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a rappelé que malgré le contexte actuel un accord a pu être trouvé, qui plus est, très rapidement. Cela révèle selon lui la confiance et le pragmatisme des membres. Il remercie pour cela ses homologues espagnols. Cependant, afin de travailler dans de meilleures conditions, Jean-Marie Robert propose que les discussions sur le renouvellement de l'accord, soient initiées dès l'automne. Enrique Paz et Miren Garmendia (OPEGUI) ont exprimé leur accord avec Jean-Marie Robert.

Enrique Paz a mis l'accent sur la chute des prix en 2020 (-50% par rapport à 2019), tendance qui semble se poursuivre en 2021.

2. Thon germon

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a présenté les résultats des études scientifiques pour ce stock, sa présentation est disponible sur le site du CC SUD.

En réponse à Enrique Paz, Haritz Arrizabalaga a rappelé qu'effectivement certaines propositions de règle de gestion ont des limites de variabilités annuelles de 20%. Toutes les options proposées respectent les critères de précaution.

Miren Garmendia (OPEGUI) a insisté sur l'importance d'étudier, au niveau du CC SUD, la possibilité de changer la HCR actuelle et de définir une règle définitive. Il est important que le CC SUD se positionne.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a indiqué que la position française en 2020 avait fait preuve de pragmatisme, en proposant un roll-over, face aux conditions sanitaires. Cependant, il est en accord avec Miren Garmendia, sur l'important de se positionner pour le futur. La règle actuelle entraîne une sous-exploitation du stock (60% du RMD), ce qui n'est pas acceptable du point de vue des professionnels. Une révision du Ftarget doit être étudiée.

Aurelio Bilbao (OPESCAYA) est en accord avec Jean-Marie Robert.

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a précisé qu'il n'y pas d'inconvénients du point de vue scientifique pour faire ces études, une révision de la règle dès 2021 est envisageable au

niveau scientifique mais Haritz Arrizabalaga ne peut pas se positionner à la place des gestionnaires. Ce sont les clauses de stabilités (limites de variation des baisses et/ou hausses du TAC) qui ont le plus d'influence sur les possibilités de pêche.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a ensuite posé la question de la gestion des pénalités dues au dépassement de 540 tonnes réalisé par l'Irlande et le Portugal en 2019. Ce dépassement a été déduit cette année à l'ensemble de la flotte communautaire, selon le principe de la stabilité relative, et non uniquement aux Etats Membres fautifs. Jean-Marie Robert a insisté sur les principes de justice et de responsabilité, il n'est pas acceptable de supporter les dépassements réalisés par d'autres Etats Membres.

Aurelio Bilbao (OPESCAYA) en accord avec Jean-Marie Robert a souligné l'importance d'obtenir une solution provisoire pour 2021, le CC SUD devrait se positionner en ce sens.

Ester Alaez Pons (DGMARE) a indiqué comprendre les difficultés créées par cette situation. Le mécanisme légal associé ne fonctionne pas correctement, à cause des différences entre les règlements européens et ceux de l'ICCAT.

Par le passé, des solutions ont été trouvées, grâce à des accords Ad-Hoc entre Etats Membres via le règlement de compensation, cependant, la Commission européenne a estimé que cela n'était pas légal, et que ce système ne peut plus être utilisé. Il est vrai que, la Commission s'est engagé à trouver une solution début 2021 : le travail est en cours entre les différentes unités de la DG MARE et les services juridiques.

Une solution sera trouvée, mais cela pourrait exiger une modification du cadre légal, et donc un délai plus important.

Ester Alaez Pons en réponse à Enrique Paz a précisé que le dépassement espagnol en 2016 n'avait pas engendré les mêmes difficultés, celui-ci n'ayant pas entraîné un dépassement au niveau du TAC européen. Une des solutions étudiées aujourd'hui est l'utilisation des pénalités portugaises antérieures.

Selon Juan Manuel Trujillo (ETF) il est important de trouver des solutions provisoires, afin d'éviter des préjudices économiques. Julien Lamothe (ANOP) a soutenu ce point, en précisant les difficultés (Brexit, situation sanitaire) auxquelles font déjà face les professionnels. Tout comme Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) qui a insisté sur l'impossibilité de faire respecter des telles pénalités, d'autant que les chiffres provisoires montrent que l'Irlande a également dépassé son quota en 2020, la situation va se répéter.

Ester Alaez Pons a précisé qu'il est vrai que le système actuel pénalise également les Etats Membres qui ont respecté leur quota, cependant il faut noter que les Etats Membres fautifs sont eux, doublement pénalisés de part la baisse du quota et les pénalités. On arrive aux limites du système.

Les membres du groupe se sont ensuite mis d'accord sur un programme de travail :



-une lettre sera envoyée par le secrétariat à la Commission afin d'insister sur la nécessité de trouver une solution dès 2021 pour la gestion des pénalités.

- un projet d'avis sur la règle de gestion sera proposé avant l'été au Comité Exécutif.

Raul Garcia (WWF) a souligné le besoin d'un meilleur suivi de la consommation des quotas, ce qui permettrait d'éviter les dépassements. Les solutions techniques existent, pour faire un suivi en temps réel.

Pour Ester Alaez Pons (DGMARE) il faut effectivement trouver la cause du dépassement de quota et la résoudre pour ne pas avoir besoin de solutions a posteriori.

Aurelio Bilbao (OPESCAYA) a cependant indiqué que tous les bateaux ne sont pas équipés de journaux électroniques, et que des erreurs de contrôle sont fréquentes

3. Thon rouge

Benoit Guérin (Consultant indépendant pour Pew) a présenté l'étude qu'il réalise sur le développement des règles de gestion (HCR), en particulier pour le Thon Rouge. En effet, des travaux scientifiques sont en cours pour développer de nouvelles propositions de HCR et les présenter devant l'ICCAT à l'automne. Cependant aucune consultation des parties-prenantes n'est aujourd'hui engagée. Réunir un groupe de travail sur ce sujet, est selon Benoit Guérin très important, la gestion de ce stock est très complexe, une meilleure diffusion des études scientifiques est nécessaire. Sept règles de gestion seront testées par le SCRS, dont le groupe technique se réunira du 5 au 10 juillet. En septembre, l'ICCAT sera amené à se positionner sur ces règles, pour une adoption en 2022. Il serait alors intéressant d'organiser une réunion de présentation avec les scientifiques mi-juillet, et possiblement avec le CC Méditerranée qui est aussi concerné par ces questions.

Serge Larzabal (CNPMEM) a indiqué son accord pour réaliser une telle réunion avec le CC Méditerranée, s'agissant d'un seul et même stock. Serge Larzabal a cependant souligné que le stock se porte mieux en Atlantique Est qu'en Atlantique Ouest. Il a également interrogé Benoit sur l'indépendance des scientifiques impliqués, vu que ce dernier est employé par Pew. Serge Larzabal a finalement proposé de contacter son administration nationale dès le lendemain pour échanger sur le sujet.

Raul Garcia (WWF), a rappelé que les processus d'évaluation des règles de gestion pour ces stocks, sont déjà définis (processus de Kobe). Le cas du thon rouge est compliqué (grande aire de distribution, beaucoup d'acteurs), il est important de suivre ce sujet au niveau du CC SUD, en collaboration avec le CC Méditerranée, les règles étant communes aux deux zones.

Nicolas Fernandez Munoz (OP Conil) est en accord avec Raul et Serge, il est important de travailler conjointement. Il a cependant attiré l'attention sur le détroit de Gibraltar et les problématiques spécifiques à cette zone, partager avec le Maroc.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Miren Garmendia (OPEGUI) s'est également positionnée en faveur d'un travail commun sur ce sujet. Le travail sur les règles de gestion permet d'améliorer les connaissances et d'améliorer la gestion au fur et à mesure.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a souligné le manque d'informations de la part des administrations et de la DGMARE. Il faut selon lui éviter que l'avis des parties-prenantes soit une nouvelle fois ignoré. Il faut absolument prendre part à ce travail.

Pedro Melo (ACPA) a demandé à ce que le CC RUP soit convié aux éventuelles réunions organisées.

En réponse aux membres Benoit Guérin et Ignacio Fresco Vanzini, également consultant pour Pew ont apporté les réponses suivantes :

- Il s'agit de règle d'exploitation soit des « Harvest Contrôle Rule : HCR » comme pour le Germon.
- Que ce soit à l'Est ou à l'Ouest la pêcherie sera gérée de la même façon.
- Les problèmes spécifiques (détroit de Gibraltar) ne sont pas gérés au niveau des règles de gestion
- L'adoption de règles de gestion de long terme est une priorité pour Pew.

Les membres ont finalement décidé de prendre contact avec le CC Méditerranée afin d'organiser une réunion d'information commune mi-juillet, les deux secrétariats verront ensemble les détails techniques. Le Comité Exécutif sera amené à se positionner.

Raul Garcia (WWF) a finalement indiqué qu'un des thèmes importants de l'ICCAT cette année était le contrôle, une réunion aura lieu en juillet sur le sujet, Raul a demandé si des avancées avaient été faites par les différentes parties contractantes. Ester Alaez Pons n'a cependant pas pu apporter plus de précisions.

BILAN

- **Les membres ont été informés des avancées des différents groupes de travail Ad-Hoc dépendants du groupe Pélagique**
- **Une lettre concernant la gestion des pénalités de pêche du Germon sera transmise à la Commission dans les plus brefs délais**
- **Un avis sur la gestion du thon germon sera également préparé**
- **Le secrétariat contactera le MEDAC pour organiser une réunion commune sur le thon rouge**

